



SIEGE SOCIAL
Fahineuc CS 40120
35290 ST MEEN LE GD
Tél : 02-99-09-62-96

AGENCE
Les Fontenelles
35290 GAËL
Tél : 02-99-07-78-04

AGENCE
Z.I. de Kérandréo
29340 RIEC SUR BELON
Tél : 02-98-06-50-47

AGENCE
Chemin des Oiseaux
56190 MUZILLAC
Tél : 02-97-41-56-30

Facture

N° Pièce	Date	Réf. Client
12250275	31/12/2025	411010215

Facturé par : PERTUISEL Catherine
Affaire :

Mode de Règlement : Virement

FJC DISTRIBUTION
11 Rue Paul Maulion

56430 MAURON
SIRET : 98444147700010
N° TVA :

Pages 1 / 2

DESIGNATION	QUANTITE	PU H.T	MONTANT HT	T.V.A
Site: COCCIMARKET - PAV 11 Rue Paul Maulion 56430 MAURON Période de Facturation du 01/12/2025 au 31/12/2025 Location Eco-Benne 10m³ / CARTON Bon N°: 12252247 du 30/12/2025 Rotation Eco-Benne 10m³ FRAIS DE MISE EN BALLE	1,000 U 1,000 U 0,580 T	67,00 82,95 35,00	67,00 € 82,95 € 20,30 €	20,00 20,00 20,00

Taux de surcharge Carburant : % sur un montant HT de soit

Montant H.T	Taux T.V.A (%)	Montant T.V.A
170,25	20,00	34,05

T.V.A sur Encaissements
TOTAL H.T 170,25
TOTAL T.V.A 34,05
TOTAL T.T.C 204,30
TOTAL ACOMPTE 0,00

NET A PAYER 204,30 €

Echéance **31/01/2026**

Coupon à joindre à votre règlement

Facture n° 12250275
Acompte : 0,00 €

Affaire :
Code Client 411010215

Net à payer 204,30 €

Dom Banc. :

CIC : FR76 3002 7172 1800 0204 6330 127 – CMCIFRPP

Pas d'escompte pour paiement anticipé, passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi no 92-1442 du 31 décembre 1992). En cas de litige seul le tribunal de Commerce de Rennes sera compétent. En cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012. Cette indemnité est fixée à 40€ par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012

Dossier suivi par : Gaëtan THEAUD
02 99 09 42 42

Saint Méen le Grand, le 02 Janvier 2026

OBJET : Révision tarifaire – Année 2026

Chère cliente, Cher client,

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour votre confiance renouvelée.

L'année 2025 à confirmer le ralentissement général de nos activités et accentué le manque de visibilité sur nos marchés.

Parallèlement, un renforcement des exigences de traçabilité de traitement des déchets ainsi que des évolutions réglementaires environnementales, entraînent une évolution de nos coûts d'exploitation.

De ce fait, afin de pouvoir vous garantir une continuité de service, nous appliquerons une révision maîtrisée sur nos conditions tarifaires pour l'année 2026 :

Désignation de la prestation	Tarifs au 1 ^{er} Janvier 2026
Enlèvement, transport et rotation	+ 2.5 %
Traitement des Gravats Inertes / Tonne	+ 1 €
Traitement des Déchets Ultimes / Tonne	Prolongation de la tarification 2025
T.G.A.P 2026 / Tonne*	65 €

**La validité du prix de la TGAP est en attente du vote du budget des recettes 2026*

Cette année notre priorité reste inchangée : continuer de vous accompagner au quotidien en ayant pour objectif d'adapter notre offre de service au plus près de vos besoins.

Notre équipe commerciale est à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour échanger sur ces ajustements.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous adressons de nos salutations distinguées.

La direction